

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

MARDI 09 AVRIL 2024

Le 09 avril 2024, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020 et le décret du 13 septembre 2022, portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ [Décision n°2024-102 du 9 avril 2024 relative au dispositif d'identification des joueurs excessifs ou pathologiques en points de vente, de la société PMU ;](#)
- ✓ [Décision n°2024- 103 du 9 avril 2024 relative à l'exploitation en ligne et en réseau physique de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Mission Patrimoine » ;](#)
- ✓ [Décision n°2024-104 du 9 avril 2024 relative à la stratégie promotionnelle de la société Winamax pour l'année 2024.](#)

A adopté les avis suivants : (non publiés)

- ✓ Avis n°2024-021 du 9 avril 2024 présenté par la société ALLIN EVENT et relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour le tournoi de tennis « OPEN PARC AUVERGNE RHONE-ALPES 2024 » ;
- ✓ Avis n°2024-022 du 9 avril 2024 présenté par la société ALLIN EVENT et relatif à l'organisation de paris en ligne pour le tournoi de tennis « OPEN PARC AUVERGNE RHONE-ALPES 2024 » ;
- ✓ Avis n°2024-023 du 9 avril 2024 présenté par l'automobile club de l'Ouest relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution pour les 24 heures du Mans ;
- ✓ Avis n°2024-024 du 9 avril 2024 présenté par l'automobile club de l'Ouest relatif à l'organisation de paris en ligne pour les 24 heures du Mans.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 10 avril 2024

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé